AR PREFECTURE
016-211602065-20150526-20152605006-DE
Reçu le 29/05/2015

Mairie de
16230 MANSLE
Tél : 05.45.22.20.43.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoir : 3
Votants : 19

OBJET :

COMMUNE DE MANSLE

Retrait partiel de la Délibération N°2015.19.01.006 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

DECISION N°2015.26.05.006

L'an deux mille quinze
Le : **26 mai**
Le Conseil Municipal de la commune de MANSLE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ---------- ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Christian CROIZARD
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/05/2015

PRESENTS : M. Christian CROIZARD (Maire), MME Marie-Danièle THURU, M. Pierre VIDAUD, MME Marie-Claude LEMAIRE, M. Jean-Claude GAUTHIER (Adjoints), MME Renée ZAJAC, M. Eric GOURDON, MMES Fabienne PETIT, Marie-France AUVIN, Aline ROBERT, Clarisse GOUBIOUD, MM. Jean-Christophe BORDAS, Jérémy HARMAND, Jonathan CHARRIAUD, Jean-Pierre de FALLOIS et M. Pascal LABRUNIE (Conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES : MME Aline CLEYRAT (1 pouvoir); M. Grégory SOURISSEAU (1 pouvoir) et MME Helena RIFFAUD (1 pouvoir) (Conseillers municipaux)

Monsieur Jonathan CHARRIAUD a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

.../...

AR PREFECTURE
016-211602065-20150526-20152605006-DE
Reçu le 29/05/2015

VU la délibération du Conseil Municipal N°2015.19.01.006 du 19/01/2015, visée en Préfecture le 27/03/2015, approuvant la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Charente en date du 10/09/2014 formulant un avis défavorable sur la création de l'emplacement réservé destiné à la réalisation d'une voie de contournement sud-ouest de MANSLE et notamment les risques de nuisances que cette voie pourrait avoir sur les corridors écologiques qu'elle traverse ;

CONSIDERANT la lettre de recours gracieux de Monsieur le Préfet de la Charente en date du 11/05/2015, préconisant un retrait partiel de la délibération N°2015.19.01.006 du 19/01/2015 et notamment la suppression des éléments concernant la création d'un emplacement réservé destiné à la réalisation d'une voie de contournement sud-ouest de MANSLE ;

CONSIDERANT l'avis favorable mais jugé réservé du commissaire-enquêteur sur cet emplacement réservé, qui pourrait être requalifié d'avis défavorable par le juge administratif ;

CONSIDERANT que la délibération N°2015.19.01.006 d'approbation de la modification N°1, telle que rédigée, ne lève pas la réserve du commissaire-enquêteur concernant la création de l'emplacement réservé ;

CONSIDERANT que la localisation et le ou les bénéficiaires de cet emplacement réservé ne sont pas suffisamment précisés ;

Le Conseil Municipal,

Pour toutes ces raisons et ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur, et après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder au retrait partiel de la délibération N°2015.19.01.006 du 19/01/2015 approuvant la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

DIT que l'emplacement réservé destiné à l'aménagement d'une voie de contournement sud-ouest de Mansle sera supprimé du dossier de modification N°1 ;

DIT que le dossier annexé à la délibération N°2015.19.01.006 approuvant la modification N°1 du PLU sera modifié afin de tenir compte de la présente décision de retrait de l'emplacement réservé ;

.../...

AR PREFECTURE

016-211602065-20150526-20152605006-DE
Reçu le 29/05/2015

DIT qu'en application de l'article L121-8 du Code de l'Urbanisme, suite au retrait partiel, les dispositions du document d'urbanisme immédiatement antérieur (PLU approuvé le 24/07/2008) s'appliqueront sur le secteur du territoire où l'emplacement réservé est retiré ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les pages d'annonces légales de deux journaux diffusés dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

A MANSLE, le 27 mai 2015
Le Maire,

MAIRIE DE MANSLE
16230

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le

et publication ou notification
Du